

Commission des Relations internationales et des
Questions européennes du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2006-2007

1 MARS 2007

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 1 MARS 2007 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 64 du règlement)	3
1.1	Question de M. Paul Galand à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative aux « liens entre le Rwanda et la Francophonie »	3
1.2	Question de M. Christian Brotcorne à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à « l'adhésion du Rwanda au Commonwealth »	3
1.3	Question de M. Josy Dubié à Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, et à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à la « reconnaissance par la Communauté française du diplôme d'enseignement secondaire délivré en République démocratique du Congo » .	6

Présidence de M. Jean-Luc Crucke, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 40.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Questions orales (Article 64 du règlement)

1.1 Question de M. Paul Galand à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative aux « liens entre le Rwanda et la Francophonie »

1.2 Question de M. Christian Brotcorne à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à « l'adhésion du Rwanda au Commonwealth »

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Paul Galand (ECOLO). – J'ai appris que le président rwandais, M. Paul Kagamé, avait récemment souhaité que son pays intègre le Commonwealth.

Nul n'ignore que le génocide qui a frappé le Rwanda continue de hanter les consciences et qu'il a marqué à jamais le déroulement de l'histoire. Personne ne peut refuser de participer à l'indispensable travail de mémoire, de justice et de reconstruction.

Les fautes graves commises par des instances internationales et des autorités de pays membres des Nations Unies, dont la Belgique et la France, sont aujourd'hui connues. Au nom de la Belgique, le premier ministre ainsi que d'autres autorités belges ont souhaité présenter les excuses de l'État, ce qui a permis de restaurer les relations belgo-rwandaises.

Par contre, les relations entre les États rwandais et français traversent une crise, dont je ne développerai pas ici les différents aspects. Mais la Francophonie ne doit pas être identifiée à la France, même si sa place déterminante doit être reconnue.

La crise entre la France et un autre État membre de la Francophonie ne devrait pas générer de crise entre ce pays et l'OIF. La Francophonie devrait, comme dans d'autres situations de crise ou

de tension entre ses membres, mobiliser ses ressources diplomatiques afin d'apaiser la situation et d'établir de nouvelles coopérations.

Madame la ministre, vous avez toujours souligné les engagements et les responsabilités de la Communauté française envers l'Afrique centrale. En matière de coopération, le Rwanda est parmi les pays prioritaires, tant pour la Communauté française Wallonie-Bruxelles que pour l'État fédéral.

En réponse aux souhaits exprimés par leur président, de nouvelles démarches ont-elles été entreprises par la Communauté française auprès des autorités rwandaises pour rappeler l'importance que nous attachons à la Francophonie dans son ensemble et à la place qui y revient au Rwanda ?

Quelles sont les initiatives prises par la Communauté française auprès des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie et de son secrétaire général pour tenter de préserver ses liens avec le Rwanda, et de renforcer sa place dans l'OIF ?

Pour étayer politiquement cette démarche, la Communauté française a-t-elle recherché, au sein de la Francophonie, l'appui d'autres pays comme la Suisse ?

La ministre peut-elle me préciser s'il est possible à un État d'appartenir à la fois à la Francophonie et au Commonwealth ?

Je souhaiterais rappeler combien j'estime nécessaire d'intensifier la coopération entre la Belgique et le Rwanda. Nous devons prêter une attention toute particulière aux femmes et aux enfants qui ont été, et restent, victimes du génocide et qui n'ont toujours pas accès aux protections sociales et aux traitements psycho-médicaux nécessaires. Je pense en particulier aux femmes victimes de viol et contaminées par le virus du sida.

M. Christian Brotcorne (cdH). – Je pense que la demande introduite par le Rwanda d'intégrer le Commonwealth pose la question de la nature de l'OIF. Suffit-il qu'un État membre de la Francophonie rencontre des difficultés avec la France ou la Belgique francophone pour qu'il puisse la quitter ?

Quelles sont les modalités de sortie de l'OIF ? La détérioration des relations entre la France et le Rwanda peuvent-elles expliquer les événements actuels ? Toutefois, le désir du Rwanda de quitter la Francophonie pour intégrer le Commonwealth et l'invitation qui lui a été faite d'y siéger comme observateur entraînent-ils *ipso facto* son retrait forcé de la Francophonie ?

La question de notre coopération avec ce pays se pose donc. S'il se confirme que la volonté politique du Rwanda est de couper les ponts avec la Francophonie, quelle doit être l'attitude de notre Communauté ?

Le Rwanda étant un des pays prioritaires dans notre politique de coopération, soit nous tenons absolument à la renforcer, vu les liens particuliers qui nous lient ou, en rétorsion, nous retirons ce pays de la liste de nos priorités et nous consacrons nos moyens à d'autres régions francophones et qui en ont tout autant besoin.

Dans ce dernier cas, quels modes de coopération envisageriez-vous avec la population et la société civile rwandaises ? Avez-vous la volonté de renforcer ces projets et de les faire aboutir dans les meilleurs délais ?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Je remercie les parlementaires de leurs questions. Comme vous, j'ai pris connaissance de l'interview que le président Kagame a accordée au *Times* de Londres et qui a été publiée au moment même où se tenait le sommet France-Afrique à Cannes. Loin de moi l'idée de vouloir commenter les relations très difficiles entre le Rwanda et la France depuis 1994. Le Rwanda est un État souverain qui détermine librement sa politique étrangère et les organisations internationales auxquelles il souhaite appartenir. Mon intention n'est donc pas d'influencer d'une quelconque manière les décisions que prendront les autorités rwandaises. Par ailleurs, je relève que dans l'interview, il n'est pas dit que l'adhésion du Rwanda au Commonwealth impliquerait nécessairement son retrait de l'OIF. Il n'en reste pas moins que le raisonnement du président Kagame m'interpelle pour trois raisons.

D'abord, il traduit une conception de la Francophonie que nous ne partageons pas. Si on imagine difficilement une Francophonie sans la France, elle ne peut cependant pas se réduire au prolongement de la politique bilatérale de la France. La Francophonie représente aujourd'hui 68 États et gouvernements, membres et observateurs, dont près de la moitié, 31 sur 68, sont des pays africains. La plus grande ville francophone après Paris, n'est pas Marseille, Bruxelles, ou Montréal, mais bien Kinshasa avec ses huit millions d'habitants. Le berceau de la langue française est certes l'Europe, mais son avenir est probablement en Afrique.

Le premier défi de la Francophonie est donc celui du sous-développement et sa première mis-

sion est d'offrir un espace où les pays du Sud, majoritaires, échangent leurs expertises, en sachant que le partage de la langue française leur permet d'emprunter un chemin plus court et plus rapide vers la solidarité des pays du Nord.

Ensuite, la Francophonie n'est pas encore parvenue à effacer l'image défensive qu'elle véhicule encore et qui appartient pourtant au passé. Notre ambition n'est pas d'opposer le français à l'anglaise ou à tout autre langue. Comment pourrions-nous défendre valablement notre diversité culturelle et linguistique à laquelle nous tenons, sans pratiquer une démarche similaire vis-à-vis d'autres langues ?

Penser que défendre une langue ou une zone d'influence ait pu conduire à un génocide est une idée qui m'est viscéralement insupportable. Imaginer que les conflits qui déchirent l'Afrique encore aujourd'hui ne sont que les conséquences d'une lutte d'influence entre les sphères francophone et anglophone est un raccourci à ne pas emprunter. Les composantes sont extrêmement complexes, il ne faut pas tout simplifier.

Ce qui m'interpelle enfin, c'est qu'un pays comme le Rwanda envisage de prendre ses distances avec la Francophonie à cause de problèmes politiques avec la France. Cela signifie que l'OIF n'est plus attractive en soi, que la valeur ajoutée qu'elle peut apporter pour répondre aux besoins du Rwanda, notamment pour son développement, n'est plus suffisamment perçue. Ce pays décide de prendre ses distances vis-à-vis de la Francophonie qu'il associe à la France alors que la Francophonie comporte 68 États et gouvernements membres.

Malgré une visite du secrétaire général Diouf au Burundi et au Rwanda en février 2006, c'est un euphémisme de dire que la Francophonie ne s'est pas assez investie dans la région des Grands Lacs. Ce point est essentiel, ce n'est pas faute de l'avoir dit et d'avoir essayé. En République démocratique du Congo, par exemple, on a pu obtenir certaines avancées, mais insuffisantes. Il faudra en tirer les conclusions.

Même si nous avons parfois l'impression d'être isolés, nous continuons à défendre l'idée d'une Francophonie plurielle et multilatérale où un État en vaut un autre, quels que soient sa superficie et le nombre de ses habitants. Nous défendons l'idée de l'appartenance multiple au sein de la communauté internationale. Des pays aussi différents que le Ghana, le Cameroun, le Canada, l'île Maurice ou le Rwanda peuvent très bien être à la fois membres de la Francophonie et du Commonwealth. Aucune règle n'interdit de faire partie en même temps de la Francophonie et d'une autre or-

ganisation internationale, et c'est très bien comme ça.

La querelle entre la France et le Rwanda démontre par l'absurde que la Francophonie se dirige vers une impasse si l'on tente de la rendre purement politique.

Au sommet de Bucarest, les observateurs ont pu constater les limites et les contradictions d'une conception exclusivement politique de la Francophonie. On n'a pu trouver d'accord sur le texte relatif au Liban alors que la situation était extrêmement préoccupante. Il en va de même pour la tiédeur à l'égard du processus de transition en RDC ou de la motion sur l'utilisation du français dans les différentes instances. Ce texte est un compromis minimum et, à mon sens, insuffisant. Même si la Francophonie doit avoir des positions politiques, c'est une erreur de vouloir lui faire jouer uniquement ce rôle au détriment de ses fonctions traditionnelles : éducation, culture, médias, langue. C'est au contraire sur ces missions que doivent se manifester les positions politiques de la Francophonie.

C'est pour cela qu'au cours du dernier sommet nous avons demandé que l'éducation soit réinscrite au premier rang de nos priorités. Nous voulons une Francophonie concrète, et c'est dans ces domaines que nous démontrerons au mieux son utilité. Sa légitimité nous vient de son utilité sur le terrain, que ce soit en matière d'éducation, de diversité culturelle et linguistique, de liberté, de responsabilité des médias, de résolution des conflits par l'éducation et la prévention. L'Unesco effectue un travail remarquable et nous y participons. Voilà comment nous pourrions renforcer notre efficacité et notre crédibilité.

Ma politique est claire. Je souhaite continuer à travailler avec le Rwanda, à nous impliquer dans l'Afrique des Grands Lacs, conformément à la note de politique internationale. C'est une région essentielle pour la stabilité de l'Afrique.

Après avoir amplifié notre coopération avec la RDC et le Burundi, j'ai souhaité relancer le partenariat avec le Rwanda. Cette décision n'a d'ailleurs rien à voir avec la position du président Kagamé à l'égard de la Francophonie. L'accord de coopération entre la Communauté française et le Rwanda fonctionne bien. Il serait opportun de l'élargir à la Région wallonne comme nous le faisons avec la plupart de nos traités. Il reste peu de pays où nous ne sommes pas présents en tant que Région/Communauté. Ce sera l'occasion de resserrer nos liens et d'apporter davantage de compétences dans la concrétisation de ce partenariat.

J'ai demandé à mon administration de préparer ce dossier et de rédiger un nouvel accord. Nous verrons l'accueil qui sera réservé à notre proposition. Nous devons respecter les choix des pays, mais surtout ne pas maintenant nous en éloigner. Nous devons revaloriser la dimension de partage et de diversité de la Francophonie.

M. Paul Galand (ECOLO). – Madame la ministre, je partage votre option d'appartenances multiples. Vous avez cité comme exemples le Cameroun ou encore le Canada. Ce qui pourrait poser problème, ce n'est pas que le Rwanda adhère au Commonwealth mais qu'il quitte l'Organisation internationale de la Francophonie.

Je partage votre avis sur l'importance de la Francophonie dans l'éducation. Des personnes rencontrées en Afrique francophone nous ont souvent demandé si le français leur permettrait encore d'avoir accès aux sciences ou aux progrès technologiques. Il reste un réel travail à effectuer à cet égard. Pour les jeunes d'un pays d'Afrique désireux d'accéder aux technologies modernes ou au droit, le français doit rester un véhicule. Notre droit, d'origine romaine, diffère de l'approche anglo-saxonne. Cette tradition de droit devrait l'emporter dans nos relations ultérieures. Une mise en réseau des textes législatifs de la Francophonie favoriserait cette option.

Il serait peut-être utile de prévoir une rencontre entre la section de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, présidée par M. Bouchat et vous-même, et les parlementaires membres de ses différentes commissions de l'APF. Nous pourrions ainsi coordonner nos objectifs.

Enfin, en matière de coopération avec le Rwanda, permettez-moi, comme élu bruxellois, de rappeler que si la Cocof dispose de peu de moyens, elle jouit néanmoins d'une certaine expertise, notamment en santé mentale et en formation. Nous savons que de nombreuses victimes ont souffert de syndromes post-traumatiques. Les aides dans le domaine de la santé mentale resteront encore longtemps nécessaires. Il en va de même pour la formation professionnelle et technique. Mme Dupuis, en charge des Relations internationales à la Cocof, ne refuserait certainement pas sa collaboration dans ces domaines.

M. Christian Brotcorne (cdH). – Madame la ministre, vous avez abordé de nombreux points dans votre réponse, et je m'en réjouis. Nous devrions peut-être organiser, dans cette assemblée ou en commission, un véritable débat politique sur la réalité de la Francophonie, sur le rôle que nous souhaitons lui voir jouer dans le monde et dans le cadre de notre politique internationale.

Vous avez fait référence à une image trop défensive de la Francophonie. Je partage totalement votre point de vue. Vous avez également évoqué notre frilosité vis-à-vis de trois pays qui nous sont naturellement proches, le Rwanda, le Burundi et le Congo, dans le cadre de la problématique des Grands Lacs. Même si la Communauté française n'est pas seule en cause...

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – C'est la Francophonie qui est en cause.

M. Christian Brotcorne (cdH). – Oui, mais également notre politique fédérale belge qui n'a peut-être pas prêté assez d'attention à cette question.

Je ne partage pas totalement votre point de vue sur la dimension politique à donner ou à ne pas donner à l'Organisation internationale de la Francophonie. Il ne suffit pas de pratiquer les métiers de base, encore faut-il retirer les dividendes politiques de notre action. En cela, j'estime que le rôle de l'OIF devrait être plus politique. Je suis convaincu que la place de la Francophonie dans le monde, et donc le rôle politique qu'elle peut être amenée à jouer, passe également par la langue qui est un véhicule politique et diplomatique essentiel.

Lors de mes séjours en Afrique, j'ai remarqué que dans des pays comme le Congo, l'anglais prenait de l'extension. Non seulement pour des raisons de facilité comme partout ailleurs, mais aussi parce que l'on y ressent une forte présence d'organisations « arbitrées » par l'Afrique du Sud. Il serait vain de nier une volonté politique du monde anglo-saxon de reprendre pied en Afrique, notamment en Afrique centrale où, pour des raisons historiques, le français – avec de nombreux éléments culturels, politiques et judiciaires – occupe encore une place importante.

L'enjeu est d'importance et l'OIF devrait jouer un réel rôle politique. Il serait sans doute opportun et utile d'organiser un débat sur le sujet.

M. le président. – Je vous remercie, monsieur Brotcorne. Votre proposition est intéressante. Nous allons réfléchir à la manière dont nous pourrions l'intégrer dans nos travaux

1.3 Question de M. Josy Dubié à Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, et à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à la « reconnaissance par la Communauté française du diplôme d'enseignement secondaire délivré en République démocratique du Congo »

M. Josy Dubié (ECOLO). – Monsieur le président, je voudrais tout d'abord réagir à ce qui vient d'être dit. Je voudrais rassurer mes collègues parce qu'un des pays qui a été cité comme membre du Commonwealth et de la Francophonie connaît une progression du français par rapport à l'anglais. Il s'agit de l'île Maurice.

Dans ce pays, toute la population est pratiquement trilingue, les gens parlent le français, l'anglais et le créole. C'est ainsi que 80 à 90 % des articles de presse sont en français, 10 à 12 % le sont en anglais et le reste en créole. Ce mouvement continue à progresser alors que la langue officielle est l'anglais. Il ne faut donc pas être pessimiste. Contrairement à ce qu'a dit M. Brotcorne, l'anglais ne se développe donc pas partout et surtout pas à l'île Maurice ! Il s'agit là d'une raison supplémentaire pour renforcer nos liens avec ce pays qui est l'ancienne île Bourbon et où les francophones font mieux que se défendre.

J'en viens maintenant à ma question que j'ai déjà posée au cours d'une réunion de la commission des Affaires étrangères du Sénat et qui était consacrée au Congo. À cette occasion, le président belge de la Chambre de commerce Belgique-Afrique, lors de son exposé très intéressant sur l'ensemble des relations commerciales et économiques avec ce grand pays, a soulevé le problème posé par la non-reconnaissance par notre Communauté de la dernière année d'études secondaires suivie en République démocratique du Congo. Cette disposition oblige les étudiants congolais, s'ils veulent poursuivre des études universitaires ou supérieures chez nous, à la refaire et à la réussir en Communauté française.

Le problème devient kafkaïen dans la mesure où la Belgique délivre des visas pour des étudiants qui veulent entrer à l'université mais pas pour ceux qui veulent faire des études moyennes ou secondaires. Suite à cela, de nombreux étudiants congolais titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire de la RDC poursuivent leurs études supérieures en Suisse, au Canada ou en France, pays qui reconnaissent leur diplôme. Cette disposition restrictive empêche ou retarde la formation supé-

rieure d'étudiants congolais indispensables pour le développement de leur pays et le renforcement des liens traditionnels, humains mais aussi économiques qui unissent notre Communauté à notre ancienne colonie.

Madame la ministre, confirmez-vous l'existence de cette disposition ? Dans l'affirmative, ne conviendrait-il pas d'y mettre un terme pour accueillir un maximum d'étudiants congolais ? En effet, ce grand pays ami qui connaît un retour à la démocratie a un énorme besoin de cadres dans tous les domaines.

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Je remercie le député de sa question qui rejoint mes compétences dans le domaine des relations internationales mais qui est également du ressort de Mme Arena, en charge de l'équivalence des diplômes pour l'enseignement secondaire, et de M. Dewael, ministre fédéral de l'Intérieur, pour la délivrance des visas.

L'octroi de l'équivalence des titres d'études primaire et secondaire suivies à l'étranger fait l'objet de la loi du 19 mars 1971, relative à l'équivalence des diplômes et certificats d'études étrangers, ainsi que de l'arrêté royal du 20 juillet 1971, qui détermine les conditions et la procédure d'octroi de cette équivalence.

L'article 1er, § 1A, de cet arrêté royal dispose que l'octroi des équivalences « ne peut avoir comme résultat que de reconnaître des études dont le niveau de formation et/ou le programme ne sont pas au moins égaux à ceux des études belges équivalentes ». C'est logique. D'après les éléments qui m'ont été communiqués par ma collègue Marie Arena, la situation actuelle de l'enseignement en RDC ne permet pas de considérer que le niveau de l'enseignement secondaire est équivalent à celui prodigué en Belgique. Les étudiants congolais peuvent néanmoins obtenir une équivalence de leur diplôme en refaisant et en réussissant la dernière année du secondaire, par exemple en Communauté française.

Les décisions prises par le service des équivalences du ministère de la Communauté française s'appuient sur les conclusions du rapport de la mission d'expertise menée à Kinshasa en janvier 1998 par les services du secrétariat général du ministère de la Communauté française. Ce rapport mettait en avant les carences structurelles qui permettent de conclure que le niveau de formation en RDC n'est pas égal à celui des études équivalentes en Communauté française. La situation de guerre et la grande instabilité politique ont empêché d'y

remédier. En outre, et malgré les efforts du ministère congolais de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel qui visent à moraliser le système, des doutes subsistent encore aujourd'hui sur l'authenticité de certains diplômes qui nous sont transmis.

Suite aux nombreuses sollicitations dont les services font l'objet, la délégation Wallonie-Bruxelles à Kinshasa a transmis au ministère de la Communauté française, le 16 mars 2005, et à sa demande, une note informative sur les conditions d'octroi des diplômes en RDC et sur les moyens de faciliter le mécanisme des équivalences d'accès à l'enseignement supérieur pour les diplômés du secondaire congolais. Il y aurait lieu de l'actualiser.

Je vais demander à notre délégation à Kinshasa de rédiger une nouvelle note informative complémentaire. Sur cette base, nous pourrions envisager, en concertation avec ma collègue en charge de l'Enseignement obligatoire, l'organisation d'une nouvelle mission d'expertise du ministère de la Communauté française. Il est indispensable, alors qu'un nouveau gouvernement démocratique vient de se mettre en place en RDC, de réfléchir à améliorer l'accueil des étudiants congolais en Belgique pour autant qu'une formation adéquate ne soit pas organisée dans leur pays. En effet, sous couvert de générosité, il ne faut pas favoriser la fuite des cerveaux. Nous faisons de même pour les doctorats : le candidat docteur congolais étudie ici mais retourne présenter sa thèse en RDC. Il faut être attentif à cela, et vous ne l'ignorez sûrement pas.

Même si la modestie des moyens de la Communauté française ne lui permet pas de s'investir dans l'enseignement de base, il est important d'accompagner cette démarche d'un soutien pour renforcer les capacités des ministères concernés et des enseignants. L'Apefe mène des actions en ce sens pour l'enseignement technique et professionnel.

Pour la délivrance des visas étudiants, je vous invite à interroger le ministre de l'Intérieur, seul compétent en la matière. J'attire toutefois votre attention sur la loi du 15 décembre 1980 relative à l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers qui dispose, en son article 58, l'autorisation de séjour des étudiants uniquement pour des études de l'enseignement supérieur. La suite du texte n'est pas inintéressante car elle ajoute « ou pour une année préparatoire à celui-ci ».

J'ai le texte de loi sous les yeux. L'article 58 dispose en effet que « lorsque la demande d'autorisation de séjourner plus de trois mois dans le

Royaume est introduite auprès d'un poste diplomatique ou consulaire belge par un étranger qui désire faire en Belgique des études dans l'enseignement supérieur ou y suivre une année préparatoire de l'enseignement supérieur. . . »

M. Josy Dubié (ECOLO). – Est-il ici question de la dernière année de l'enseignement secondaire ?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Je ne sais pas. La question devrait être posée au ministre de l'Intérieur.

M. Josy Dubié (ECOLO). – Nous interrogeons le ministre de l'Intérieur pour qu'il précise la portée de cette disposition. Si effectivement, la dernière année de l'enseignement secondaire permet la délivrance d'un visa, l'interpellation du président de la Chambre de commerce Belgique-Afrique est sans objet.

Si tel n'est pas le cas, nous devrions considérer le fait que la France, la Suisse et le Canada acceptent ces étudiants. Je veux bien reconnaître avec vous que la qualité de leur diplôme n'est certainement pas comparable au nôtre.

Il est vrai aussi, malheureusement, que certains Congolais sont passés maîtres dans l'art de fabriquer des faux. Je veux bien reconnaître que cela pose problème. Il n'empêche qu'en cas de faux diplôme, la vérité éclatera dès la fin de leur première année d'études. Ils réussiront ou échoueront !

La question est de savoir si nous voulons prendre nos responsabilités pour aider à la formation de cadres dans la période transitoire importante que le Congo est en train de vivre. Je suis d'accord avec vous. Nous devons prendre des risques. Je pense que cela en vaut la peine.

Si de plus en plus d'étudiants, détenteurs de faux ou vrais diplômes, partent étudier en France, en Suisse ou au Canada et finissent par y réussir, nos relations à moyen ou long terme avec notre ancienne colonie, justement basée sur ces échanges, vont disparaître. Nous rejoignons ici le débat sur la Francophonie et le Commonwealth. Un étudiant diplômé au Canada retournera au Congo en pensant qu'il y a plus d'intérêt à adhérer au Commonwealth qu'à la Francophonie.

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Il n'y reviendra pas. . .

M. Josy Dubié (ECOLO). – Vous soulevez un

autre problème : la fuite des cerveaux. Nous pouvons aussi chercher des dispositions pour obliger les étudiants à rentrer dans leur pays d'origine pendant un moment. Nous en avons des exemples en Belgique. Bob Kabamba, homme brillant, n'est jamais retourné dans son pays natal. Il est actuellement professeur à l'Université de Liège.

Pour résumer, nous allons interroger le ministre de l'Intérieur. Sur la base de sa réponse, je vous poserai une nouvelle question. Si la délivrance d'un visa n'est pas possible, nous verrons alors ce que nous pourrions faire concrètement.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15 h 15*